



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Richel International Diffusion S.A. en liquidation, Fribourg**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 28.03.2013
4. Echéance de préavis des créances: **24.05.2013**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Richel International Diffusion S.A. en liquidation
c/o "CF - Comptabilité - Fiscalité", Claire & Joaquin Fernandez, Chemin des Mercles 9, 1213 Onex
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Les créanciers sont invités à faire connaître leurs créances et toutes pièces justificatives dans un délai de 30 jours dès la troisième publication de cette avis à la liquidatrice.
La liquidatrice informe en outre qu'elle procédera à une éventuelle répartition anticipée après un délai de 3 mois suivant la troisième publication de cet avis conformément à l'art. 745 al. 3 CO.

Etude Me Jean-Pierre Wolhauser
1702 Fribourg

00890793



Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 18.04.2013, No 74, Jahrgang - année - anno: 131

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art.742OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art.742CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)